



D27_2017
COMMUNE DE MEGEVETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept avril, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 18 avril 2017

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, BERGOEN Gérard, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, MANGIER Lionel, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENT EXCUSE : GAMBARINI Julien, ayant donné procuration à ENTZMANN Isabelle.

ABSENTS : BRETEY Mathieu, CORBET Franck, CORNALI Iribert.

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

OBJET : NICOT CONTRÔLE : AVENANTS CONCERNANT « LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME EXISTANTES » ET « LE CONTRÔLE DES NOUVELLES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME »

Monsieur le Maire :

- rappelle aux membres du conseil municipal sa décision n°D18_2016 du 3 mars 2016 décidant de confier à la SARL NICOT CONTRÔLE : le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif et le contrôle des installations existantes.
- donne lecture à l'assemblée de deux propositions d'avenants de la SARL NICOT CONTRÔLE, concernant les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2017, étant donné que la clause de révision de prix de la convention de 2014 ne fonctionne plus car l'indice utilisé (FD : frais divers) a été supprimé, à savoir : AVENANT n°1 à la convention concernant « le contrôle des installations d'assainissement autonome existantes » ; AVENANT n°2 à la convention concernant « le contrôle des nouvelles installations d'assainissement autonome »
- demande à l'assemblée de se prononcer.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 11 voix pour,*

- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux avenants précités, annexés à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

12 MAI 2017

12 MAI 2017

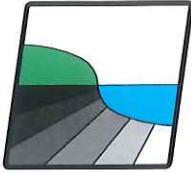
12 MAI 2017

Le Maire,



Max MEYNET-CORDONNIER

AV1 D 27_2017



NICOT CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91 / Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Monsieur Le Maire
En Mairie
74490 MEGEVETTE

AVENANT N°1
A la convention concernant
« Le contrôle des installations d'assainissement autonome existantes »

Signée le 3 juillet 2014

Objet :

La clause de révision de prix de la convention de 2014 ne fonctionne plus car l'indice utilisé (FD : frais divers) a été supprimé.
C'est pourquoi nous vous proposons ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2017.

Avenant:

Pour l'année 2017, les honoraires de la Sarl NICOT Contrôle seront calculés de la façon suivante pour chaque installation existante :

Contrôle Périodique, réalisé dans le cadre d'une tournée annuelle : 91,00 €.
Contrôle Périodique d'une installation au cas par cas : 137,00 €.
Le contrôle n'ayant pu aboutir (refus, etc.) sera facturé à 30% : 27,30 €.

Contrôle d'une installation conforme dans le cas d'une vente

Contrôle avant-vente, réalisé à l'unité : 137,00 € H.T.
Contrôle avant-vente, groupé à tout autre contrôle : 91,00 € H.T.

Rapport annuel ANC : 495,00 € H.T.
Rapport statistique ANC : 228,00 € H.T.

Acte certifié exécutoire le : 12 MAI 2017

Les autres closes restent inchangées

Télétransmis en Sous-Préfecture le : 12 MAI 2017
Notifié ou publié le : 12 MAI 2017

A Chavanod, le 31 mars 2017
Gilles Nicot, Gérant

A Megève, le 27 Avril 2017

Monsieur Le Maire
Le Maire,
M. Max MEYNET-CORDONNIER



NICOT Contrôle
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 CHAVANOD
Tél. 04 50 24 00 91 - E-mail : contact@nicot-ic.com

Sarl au capital de 20 000 €
Société de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,
des branchements d'assainissement collectif, des dispositifs de traitement,
de rétention, d'infiltration des eaux pluviales.

S.a.r.l. au capital de 20 000 € - RCS Annecy TGI 487 850 828
TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF : 7112B

AV2027_2017



NICOT CONTRÔLE

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: info@eau-assainissement.com

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Monsieur Le Maire
En Mairie
74490 MEGEVETTE

AVENANT N°2
A la convention concernant
« Le contrôle des nouvelles installations d'assainissement autonome »

Signée le 3 juillet 2014

Objet :

La clause de révision de prix de la convention de 2014 ne fonctionne plus car l'indice utilisé (FD : frais divers) a été supprimée.
C'est pourquoi nous vous proposons ci-dessous les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2017.

Avenant:

Pour l'année 2017, les honoraires de la Sarl NICOT Contrôle seront calculés de la façon suivante pour chaque installation existante :

Mission de contrôle "Lotissements" :	182,00 € H.T.
Mission de contrôle avant réhabilitation :	182,00 € H.T.
Mission de contrôle avant travaux:	182,00 € H.T.
Mission de contrôle après travaux:	91,00 € H.T.
Edition d'avis sans déplacement (CU, DT, Vente, etc.) :	33,00 € H.T.
Rapport annuel ANC :	495,00 € H.T.
Rapport statistique ANC :	228,00 € H.T.

Acte certifié exécutoire le : 12 MAI 2017

Télétransmis en Sous-Préfecture le : 12 MAI 2017

Les autres closes restent inchangées.

Notifié ou publié le : 12 MAI 2017

A Chavanod, le 31 mars 2017
Gilles Nicot, Gérant

A Megève, le 27 Avril 2017
Monsieur Le Maire

NICOT Contrôle
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 CHAVANOD

Tél. 04 50 24 00 91 - E-mail : contact@nicot-ic.com
Société de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif,
Sarl au capital de 20 000 €
des branchements d'assainissement collectif, des dispositifs de traitement,
Siret 487 850 828 00012 - APE 7112B
de rétention, d'infiltration des eaux pluviales.

S.a.r.l. au capital de 20 000 € - RCS Annecy TGI 487 850 828
TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF : 7112B

Le Maire,
M. Max MEYNET-CORDONNIER

